

## **Le bouddhisme, religion de la compassion ?**

Marion Duvauchel  
Historienne des religions  
professeur de lettres et de philosophie

### **Introduction**

La question de la Miséricorde dans le bouddhisme est un paradoxe et devrait nous plonger dans un abîme de perplexité si nous étions correctement informés. Par quel mystère une religion essentiellement fondée sur des techniques de salut est-elle devenue la grande rivale du christianisme ? Par quel prodigieux tour de passe-passe apparaît-elle aujourd'hui dans l'esprit de bien de nos contemporains comme la religion de la charité et de la compassion<sup>1</sup>,

L'orientaliste Emile Sénart analysait le formidable succès de cette religion de la manière suivante :

« (...) ce qui fit le succès de cette religion, c'est qu'elle substitua l'idée simple et universellement accessible de la moralité à la domination du dogmatisme prétendu védique des brâhmanes, et qu'elle l'associa pour un temps du moins à l'efficacité supposée de l'ascétisme ou de la méditation »<sup>2</sup>.

Ce paradoxe, je voudrais y apporter quelques éléments de réponse.

Je ne prétend pas répondre à cette question, mais la poser de telle manière que les présupposés implicites qui organisent les savoirs sur la question puissent être examinés et par contre coup, que les « savoirs » sur le bouddhisme qui sont véhiculés par la culture commune soient aussi éclairés, et éviter ainsi la reconduction d'idée reçues, souvent erronées.

## **I LE BOUDDHISME ET LES SAVANTS ORIENTALISTES**

### **L'invention du Bouddhisme**

C'est l'Europe qui a découvert le bouddhisme et qui ne s'est pas privée de le clamer :

« Comment expliquer cette anomalie sans exemple dans le reste de l'humanité : c'est par les enseignements de l'étranger qu'elle (l'Inde) a commencé à connaître sa véritable grandeur »<sup>3</sup>.

Trois noms ont contribué à la constitution du savoir savant sur le bouddhisme. Brian Hodgson, Eugène Burnouf et Saint Hilaire : le premier donne les matériaux, le second la première analyse profonde, le troisième la première vulgarisation.

Brian Hodgson est un résident anglais à la cour du Népal, un naturaliste, un dilettante inspiré et curieux, un savant aussi. Il se rend dans les monastères pour collecter des textes « sacrés »<sup>4</sup>, et on lui

---

<sup>1</sup> René Grousset évoquait déjà dans l'un de ses livres « l'immense « charité bouddhique ».

<sup>2</sup> Emile Sénart, *Essais sur la légende du Bouddha*, Paris 1875.

<sup>3</sup> La phrase est de l'indianiste Sylvain Lévi, et la suite est édifiante : « Le plus grand de ses fils, le Bouddha, elle l'avait oublié. Tandis que le Tibet, la Chine, la Corée, le Japon, l'Indochine répétaient pieusement la biographie du maître, les yeux tournés vers son berceau, l'Inde qui lui avait donné le jour ne savait plus rien de lui. En vain le Népal gardait dans sa vallée les originaux sanscrits des textes sacrés ; en vain Ceylan préservait avec une fidélité plus que deux fois millénaire, malgré les révolutions, les invasions, les conquêtes, le trésor des Trois Corbeilles bouddhiques rédigé dans un dialecte indien, le pâli, le frère cadet du sanscrit. Le nom du Bouddha, voué d'abord à l'exécration par le brahmanisme triomphant, avait bientôt disparu dans l'universelle indifférence, sans provoquer une seule fois un effort de sympathie ou de curiosité. C'est l'Europe qui a rendu le Bouddha à l'Inde. Par ses voyageurs, par ses missionnaires, par ses savants, l'Europe avait retrouvé du plateau tibétain au littoral du Pacifique les traces éclatantes de l'activité bouddhique; elle voulut en savoir davantage ». *L'Inde et le monde*, Paris, Honoré Champion, 1928.

<sup>4</sup> En 1829, il présente à la société Asiatique de Londres un *Essai sur le bouddhisme*, rédigé d'après les ouvrages qu'il avait trouvés au Népal et l'aide d'un informateur pathan. Il avait appris que les copistes ou possesseurs de livres religieux avaient l'usage d'ajouter à la fin de leurs exemplaires des listes des ouvrages sacrés qui leur étaient connus (une sorte de bibliographie). Ce qui lui permit de compiler le catalogue d'une véritable bibliothèque bouddhique d'environ deux-cent dix huit articles. Peu de temps après la parution de sa liste de textes sanscrits, Csoma de

montre des textes népalais, mais aussi, ce que l'on tient pour les originaux sanscrits. Il récolte plus d'une centaine de manuscrits, qu'il envoie aux savants anglais d'abord. Mais fin 1837, il a la générosité d'envoyer quelques quatre-vingt huit volumes à la Société asiatique de Paris. La même année, M. Schilling de Canstadt offre à l'Institut de France une collection d'imprimés et de manuscrits tibétains et mongols qui renferment la traduction de quelques traités sanscrits du Népal.

Eugène Burnouf est sans doute le plus grand savant d'alors. Il a élucidé l'imbroglio du Zend Avesta, déchiffré la langue zend, et on peut le considérer avec Anquetil-Duperron comme le fondateur de l'iranologie. Il mesure l'importance exceptionnelle du don et se met au travail. Il passe trois ans à la lecture de ce matériau, et choisit pour le traduire le « Saddharma Pandarika » ou *Lotus de la Bonne Loi*.

Ce n'est pas par hasard : c'est l'un des neuf livres « canoniques » des bouddhistes du Népal, (canoniques parce qu'ils y attachent une importance exceptionnelle). Le texte n'est pas très long mais Burnouf le tient pour *l'abrégé précis de la doctrine de Bouddha*, « l'axe autour duquel il fait rayonner tout ce qui se rapporte à son enseignement et à sa doctrine »<sup>5</sup>. Il y ajoute une masse d'appendices qui sont considérés encore aujourd'hui comme des monuments de critique et d'érudition ; il s'attache en particulier à la valeur des expressions bouddhiques ; il cite les textes ; il compare les mots sanscrits aux mots pâlis<sup>6</sup> ; il fixe le sens des formules employées par les adeptes.

Et il le dit clairement :

« Oui, c'est un fait démontré jusqu'à l'évidence, que la plupart des livres réputés sacrés par les Bouddhistes du Tibet, de la Tartarie et de la Chine, ne sont que quelques traductions des textes sanscrits récemment découverts au Népal, et ce fait seul marque positivement la place de ces textes dans l'ensemble des documents que les nations de l'Asie citées tout à l'heure fournissent à l'histoire générale du Bouddhisme. Il (Hodgson) nous les présente comme les originaux dont ces documents ne sont que les copies, et il restitue à l'Inde et à sa langue l'étude d'une religion et d'une philosophie qui eut l'Inde pour berceau »<sup>7</sup>.

C'est sur ce fait linguistique – le sanscrit - que les orientalistes vont fonder l'idée, qui va ensuite devenir une certitude, que l'Inde est le berceau du Bouddhisme. De là à employer tous les moyens pour qu'elle devienne le berceau du Bouddha, il n'y faudra que deux générations d'orientalistes.

Pourtant, Burnouf lui-même quelques pages plus loin interroge ce présupposé.

Un fait milite en particulier contre la naissance du bouddhisme en Inde. Stanislas Julien, sinologue collègue de Burnouf lui communique une note dont les renseignements sont empruntés à la préface du *Livre sacré de la Loi excellente*. Cette préface est écrite « sous la dynastie de Thang (Bactriane ?) entre 618 et 904, par le Samanéen Tao siouen ». Ce Samanéen précise que le livre a été apporté environ trois cents ans plus tôt en Orient, (cet Orient en question, c'est la Chine) sous le règne de Hoeï, dans la première année de la période des Tsin occidentaux (en 280 avant J.C.). Ce qui signifie que le livre a été apporté au III<sup>ème</sup> siècle après J.C.

« Un sage portant le titre de *Tun koang pou ssa tchou hou fa tche* (c'est-à-dire le *Bodhisattva* de *Tun hoang*, le défenseur de la loi de l'Inde), lequel résidait en Chine à Tchang'an, traduisit pour la première fois cet ouvrage, sous le titre de *Tching fa hoa* (la fleur de la droite loi). Sous les Tsid orientaux, dans la période Long'an du règne de l'empereur 'An ti (entre 397 et 402), *Kieou ma lo chi* (Kumâra...), Samanéen du royaume de Kieou tse, traduisit cet ouvrage pour la seconde fois, et l'intitula : *Miao fa lien hoa* (le lotus de la loi excellente). Sous la dynastie des Souï, dans la période Jin chéou de l'empereur Wen ti, (entre 601 et 605) *Tou na ki to*, Samanéen de l'Inde septentrionale, attaché au couvent de *Ta hing chen sse* (le couvent où l'on fait fleurir la vertu) traduisit cet ouvrage pour la troisième fois, et l'appela *Miao fa* (la Loi excellente). C'est la seconde traduction chinoise exécutée, entre 397 et 402, en vertu d'un ordre impérial, qui se trouve à la Bibliothèque royale de Paris ; elle forme sept cahiers oblongs »<sup>8</sup>.

---

Cöros faisait paraître ses analyses détaillées de la grande bibliothèque tibétaine de Kah-gyur, faites sur des ouvrages sanscrits que se retrouvent tous dans la collection de Hodgson. En ce qui concerne les livres chinois, la plupart sont des traductions des traités sanscrits du Népal.

<sup>5</sup> Le terme est de Théodore Pavie.

<sup>6</sup> Il a rédigé *l'Essai sur le pâli*, en 1827.

<sup>7</sup> *Introduction à l'histoire du Bouddhisme*. Burnouf admet comme « sources originales et les plus pures les textes sanscrits du Népal » et les livres pâlis de Ceylan ». L'un des problèmes étant que le pâli a été utilisé semble-t-il en même temps que le sanscrit, avec qui il a partagé le statut de langue sacrée. Quant au « *Lalita vistara* », biographie de Buddha, W. Jones et Coolebroke avaient sans doute vu ou possédé un exemplaire.

<sup>8</sup> Burnouf, *op.cit.*, non paginé, texte numérisé sur Internet. (début du livre).

Autrement dit, le livre qui constitue l'axe doctrinal » de la religion bouddhique viendrait de Bactriane...

### **La constitution du « canon »**

Si l'on en croit Sylvain Lévi, « au VII<sup>e</sup> siècle le bouddhisme *indien* conquiert un nouveau champ d'expansion sur les hauts plateaux du Tibet »<sup>9</sup>.

En réalité, les moines bouddhistes, persécuté par le brahmanisme, ont commencé un exil plus ou moins forcé.

Voici ce que les savants racontent...

Au début du VII<sup>e</sup> siècle, le roi Srong-btsan-sgam-po avait réuni sous son autorité les tribus encore à demi sauvages dispersées dans les hautes vallées tibétaines. Il avait contraint d'abord son voisin hindou, le roi du Népal, puis le lointain empereur de Chine lui-même à lui donner chacun une princesse comme épouse. Les deux reines, également zélées à servir le Bouddha, et plus tard adorées comme deux incarnations de la déesse sauveuse, Tara, amenèrent avec elles des moines, des livres, des images. Au bout d'un siècle, la religion était si florissante, la langue si développée et affinée qu'on put y entreprendre la traduction intégrale des textes sacrés inauguré sous l'inspiration de Padma sambhava, qui était originaire du pays d'Uddiyâna (la haute vallée du Svat, affluent de la rivière de Caboul). Le travail se poursuit continuellement pendant plusieurs siècles, en dépit des persécutions passagères. Il aboutit aux deux vastes collections du Kanjour et du Tanjour, qui contiennent l'une les enseignements du Bouddha, l'autre ceux des Pères de l'Église<sup>10</sup>, traduits la plupart d'originaux sanscrits. Quelques rares ouvrages y ont été traduits du pâli, du chinois, et même de langages aujourd'hui disparus.

Plus étendus que les collections chinoises, ils sont vraiment le reflet d'une civilisation entière autour du bouddhisme. Y trouvent place la grammaire, la métrique, la logique, la rhétorique, la poésie, l'astronomie, la peinture, la statuaire.

Quand s'abattit sur l'Inde, à partir de l'an mil le désastre des invasions musulmanes, quand les couvents furent détruits, les bibliothèques brûlées, les moines massacrés ou dispersés, le Tibet, avec le Népal voisin, recueillit et sauva les derniers restes de la culture bouddhique de l'Inde.

Le petit fils du fameux Gengis khan qui avait ajouté le Tibet à son immense empire, Kubilaï khan, se convertit au bouddhisme sous l'influence du lama tibétain Saskya Pandita. Il donna l'ordre aussitôt (1251) de traduire dans sa langue maternelle, le mongol, l'ensemble des textes sacrés. Il fit aussi réviser les collections chinoises du *Tripitaka*, (le canon bouddhiste), fit comparer les textes chinois aux textes tibétains et en fit dresser un catalogue parallèle.

C'est ainsi que les chercheurs disposèrent de ces quatre grands corpus : celui du Népal, celui du Tibet, celui de Chine (comparé avec celui du Tibet au XIII<sup>e</sup> siècle) et le corpus mongol.

Ce qu'il faut garder en mémoire, c'est qu'entre la naissance supposé du bouddhisme et le moment où le corpus est constitué ou conservé par les moines du Tibet ou du Népal, il s'écoule entre dix et quinze siècles. Le corpus « sanscrit », qu'on assure être l'original a été reconstitué sur la base d'autres corpus, organisés beaucoup plus tardivement.

Burnouf s'attaque donc au corpus sanscrit népalais. Il commence par une classification des textes qui vise à distinguer les Tantras des Sutras, autrement dit les textes qui viennent d'un bouddhisme considéré comme ultérieur (le tantrisme) d'un bouddhisme « primitif ». L'idée est la suivante : en comparant les corpus, on peut détecter les textes qui appartiennent à l'un ou à l'autre et que par conséquent, on peut établir comme participants du bouddhisme primitif.

Là où apparaît « doctrinalement » la notion de charité, c'est dans le cadre d'une sorte de « traité des vertus », (elles sont au nombre de dix), vertus qu'on ne voit jamais listées de manière exhaustive mais parmi lesquelles figure en premier rang la charité, entendue comme le sentiment de bienveillance envers toute créature.

Le bouddhisme apparaît aux premiers orientalistes - des linguistes - à travers un corpus de textes. Mais ce qui intéresse les chercheurs, ce n'est pas d'abord le fait linguistique. Ils ne traduisent pas pour traduire mais pour comprendre la nature de cette religion nouvelle.

Et la question du fondateur va bien sûr se poser.

---

<sup>9</sup> Sylvain Lévi, *op. cit.*

<sup>10</sup> L'expression est utilisée par analogie avec nos Pères de l'Église.

## II L'INVENTION DU BOUDDHA

### Le Bouddha et le bouddhisme

Pour Sylvain Lévi, le grand indianiste qui a organisé et développé l'indianisme naissant, la date du Bouddha pose le problème général de la chronologie de l'Inde ancienne.

*« On sait qu'il n'est pas, dans l'histoire des peuples civilisés, d'énigme plus désespérée. On voudrait situer le Bouddha, et l'atmosphère autour de lui est envahie par un brouillard opaque. Si le problème reste insoluble, et peut-être il doit le rester à jamais, l'historien du bouddhisme ne peut se dérober au devoir d'examiner les traditions, les légendes que l'Inde est toujours prête à fournir en abondance, et de discuter les combinaisons hypothétiques proposées par les chercheurs modernes »<sup>11</sup>.*

Côté anglais, Wilson avait déjà émis des doutes, mais vagues. Coolebrooke avait fait remarquer que la généalogie du Bouddha était sans nul doute fictive. Burnouf, quant à lui s'interrogeait sur le fils prétendu, Rahula.

En 1875, Emile Sénart, publie un *Essai sur la légende du Bouddha, son caractère ses origines*. Il y formule clairement son hypothèse :

*« (...) les versions qui nous sont connues de la « Vie de Caḥyamuni » représentent beaucoup moins une Vie véritable, même mêlée de certaines inventions toutes légendaires, que la glorification épique d'un certain type mythologique et divin dont nous aurons à analyser les éléments constitutifs »<sup>12</sup>.*

Ce qu'il fait, à l'aune de sa connaissance de la religion dominante dans laquelle le bouddhisme prend corps : le brahmanisme et surtout la légende de Krishna, dont les traits sont à la fois légendaires, mythologiques, et symboliques.

Le premier « bouddha » disons historique ou tenu pour tel s'appelle Sakyamuni. Mais il y eut une sorte de multiplication du « type », sous les traits de Bouddha antérieurs.

E. Sénart tient le bouddhisme à ses débuts pour un mouvement beaucoup moins ambitieux et original que l'idée diffusée aujourd'hui. Dans ses commencements il dut apparaître comme un système entre tant d'autres d'organisation et de discipline monastiques.

*« L'originalité du bouddhisme réside dans ses tendances extra brahmaniques et même anti brahmaniques ; il substitue aux pratiques et au Védas une sorte de morale quiétiste ; à l'exclusivité de la première caste il substitue l'égalité religieuse ; rompant enfin les cadres reçus d'une littérature purement sacerdotale et savante, d'une mythologie immobilisée et tournée en mysticisme, il propose le premier épanouissement des langues et des récits populaires. Ce n'est que peu à peu et bien plus tard que divers genres de mysticismes ou de superstitions s'attachèrent à des éléments d'une signification primitive fort simple, soit à l'idée de l'incarnation du Buddha »<sup>13</sup>.*

Pour lui, le bouddhisme naissant n'a pas une grande portée spéculative, il s'est approprié quelques-unes des idées qui étaient en suspension dans l'atmosphère intellectuelle et religieuse du pays. Au cœur donc du bouddhisme primitif, ni la compassion, ni la bienveillance, ni la charité, mais la morale et l'efficacité de l'ascétisme et de la méditation<sup>14</sup>.

### La légende du Bouddha

Comment expliquer que d'un Bouddha essentiellement légendaire, devenu un « dogme », dont les orientalistes avaient mis en doute l'existence historique, on soit arrivé à la certitude du Bouddha, issu de la famille des Ksatriya, avec tous les éléments de la légende du prince, désormais confondu avec le

---

<sup>11</sup> Sylvain Lévi, *op. cit.*

<sup>12</sup> Emile Sénart, *Essai sur la légende du Bouddha*, p. 2. Sénart défend la thèse d'une relation étroite entre le brahmanisme populaire et la légende bouddhique. Il remarque en particulier que si l'on dispose d'un recueil de légendes sur sa conception, sa jeunesse, ses pénitences et son élévation à la Bodhi, l'on n'a pas recueilli de données sur la dernière période de sa vie. Les bouddhistes du sud ne paraissent pas posséder un seul ouvrage un peu ancien consacré à l'histoire de leur fondateur et la comprenant du début à la fin. Mais les Ecritures singhalaises supposent l'existence (voire la connaissance) de cette légende dont elles ne présentent nulle part un tableau exhaustif.

<sup>13</sup> *Idem*, p. 533.

<sup>14</sup> Ce sont les formes et les modalités de la prière de cette religion. Elles n'ont rien à voir avec la prière chrétienne, qui implique nécessairement une relation à la divinité.

Sakyamuni, autrement dit le premier Bouddha historique.

Emile Sénart parvenait pourtant à une conclusion nette. S'il y eut nécessairement un ensemble de faits autour de l'initiateur de ce puissant mouvement, qui grandit aisément au point de revêtir les couleurs, de s'entourer des légendes qui appartenaient en propre aux représentants les plus révéérés du panthéon national, la réalité historique de ce fondateur se perd dans les brumes de la légende et de l'histoire.

Ce qui l'amène en revanche à formuler la genèse « probable » de cette religion. Tout d'abord la transfiguration d'un Bouddha humain et réel en un être typique et suprême. La fixation d'une masse de légendes, mais aussi de contes populaires, soit rattachés comme jataka (mais qui font partie d'un socle antérieur) et qui va devenir des épisodes de sa dernière existence. Ces contes et légendes seront tournés en thème de prédication et d'enseignement, et vont ensuite entrer sous une forme précise, canonique et même scolastique, dans les recueils sacrés. C'est ainsi que le Buddha est devenu « un dogme » en amplifiant arbitrairement un personnage réel, et en le faisant assumer ensuite au fur et à mesure des développements de nouvelles dimensions.

En même temps se constitue la formule du *triçarana*, c'est-à-dire une cohésion des membres de la secte et une diffusion de ses croyances, exprimées dans des réunions conciliaires. A propos desquels il faut souligner que « les causes attribuées au second et troisième conciles (de l'énumération singhalaise) témoignent de la futilité des questions agitées dans la secte et de son originalité peu distincte et mal tranchée »<sup>15</sup>.

Le jugement que porte Sénart est formulé comme suit :

*« La légende du Buddha ne contient aucune donnée certainement historique ; en soi, elle ne nous permettrait pas plus d'affirmer l'existence même du Buddha çakya que le Mahâbhârata ou les Purânas ne garantissent l'existence de Krishna ; il est impossible de trouver dans quelques indications géographiques, inévitables en toute espèce de légende, une preuve suffisante de l'authenticité de ces faits localisés seulement avec une précision décevante ».*

Quant à la date de la mort de Sakyamuni, devenue une sorte de pivot dans la chronologie indienne, en réalité les chronologies vagues de l'Inde ne permettent pas de la déterminer. Pour Kern comme pour Sénart, un temps fort long sépare la fondation du bouddhisme de la rédaction par écrit de la littérature sacrée.

Tout prouve que l'on eut de bonne heure le souci d'établir solidement et à tout prix un enchaînement apparent de la tradition. D'où les chiffres variables (22, 24, 7 ou 3), à partir d'un Sakyamuni initial, qui a davantage à voir avec le dieu Krishna qu'avec un prince Siddhârta, débarrassé ensuite d'un maximum d'oripeaux légendaires pour prendre la forme d'un Bouddha revisité. C'est ce Bouddha qui va alors devenir le pivot, le support, et porter à la fois toutes les fantaisies de l'imagination débordante du monde indien, toutes les dérives théologiques et aussi tous les syncrétismes.

Comme aussi toutes les visions chimériques occidentales.

Le troisième acte de la constitution de la *légendologie bouddhique*<sup>16</sup> prend appui sur un roi qui, lui aussi, participe à la fois de la légende et de l'histoire, le roi Açoka.

### **III LE ROI « BOUDDHISTE »**

#### **Le roi Açoka**

Au point de vue des écritures comme des monuments, on prétend que le règne d'Açoka semble marquer la première période de fixation, de constitution définitive du bouddhisme. A cette époque, il est peu caractérisé au point de vue dogmatique, peu différencié des sectes environnantes. Si le seul point fixe dans la chronologie ancienne du bouddhisme « paraît » remonter au règne d'Açoka et au concile tenu dans la dix-huitième année de son règne, dans le Maghada, c'est parce qu'une première assemblée aurait été tenue cent ans avant son accession au trône<sup>17</sup>.

Tout se noue alors autour de la personne et surtout des édits du roi Açoka, censé faire rayonner le « bouddhisme ». C'est autour de lui que commence à prendre corps la doctrine du bouddhisme miséricordieux.

---

<sup>15</sup> Emile Sénart, *op. cit.*, p. 534

<sup>16</sup> J'emprunte le terme à Louis Marie Gallez.

<sup>17</sup> Voir aussi d'Alain Barreau, *les premiers conciles bouddhiques*.

*« Parmi les rois de l'Inde, il en est un qui éclipse même les plus glorieux, c'est Asoka le Maurya. Maître d'un puissant empire fondé par son aïeul<sup>18</sup>, étendu par ses armes, et qui couvrait l'Inde entière, il s'était assigné la tâche de pratiquer et de propager le bien. Ses édits gravés sur des roches et sur des piliers dans toutes les provinces soumises à son autorité, prêchent dans un langage simple et familier les plus hautes leçons de bonté, de douceur, de charité, de respect mutuel que l'humanité ait jamais entendues ».*

Ça, c'est la propagande orientaliste<sup>19</sup>.

Il faut donc examiner les édits de ce roi Açoka (dit Piyadasi).

L'édit I sur pilier est programmatique :

« Voici ce que dit le roi Piyadasi cher aux Devas.

Dans la vingt-septième année de mon sacre, j'ai fait graver cet édit. Le bonheur dans ce monde et dans l'autre est difficile à procurer, à moins (de la part de mes officiers) d'un zèle extrême pour la religion, d'une surveillance rigoureuse, d'une obéissance extrême. Mais, grâce à mes instructions, ce souci de la religion, le zèle pour la religion grandissent et grandiront (chez eux) de jour en jour. Et mes officiers, subalternes et de rang moyen s'y conforment et dirigent le peuple dans la bonne voie, de façon à maintenir les esprits légers ; de même les surveillants des pays frontières. Car la règle, la voici : le gouvernement par la religion, le progrès par la religion, la sécurité par la religion »<sup>20</sup>.

Sous une autre traduction :

« Le roi comme ses agents se conforment à la Loi et la font appliquer. (...) Car c'est là la règle, le principe : gouverner selon la Loi, administrer selon la Loi, contenter selon la Loi, protéger selon la Loi ».

Quant à la morale, elle est décrite dans l'édit II.

« À tout moment, soit que je mange, (que je me trouve) dans l'appartement des femmes, dans ma chambre à coucher, soit que (je sois) en déplacement, aussi bien en (litière ?) que dans mes jardins, partout des informateurs présents doivent m'informer des affaires publiques : et partout je m'occupe des affaires publiques. Et quelque ordre que je donne verbalement, relatif à une donation ou à une proclamation, et d'autre part toute affaire urgente qui est confiée aux surintendants, s'il y a à leur sujet contestation ou délibération au conseil, on doit m'en informer immédiatement, partout, à tout moment : tel est mon ordre<sup>10</sup>. »

L'édit IV ressemble étonnamment à la morale chrétienne du XIX<sup>e</sup> siècle bourgeois.

« Voici ce que dit le roi...

On ne voit que ses bonnes actions ; on se dit : j'ai fait telle bonne action. En revanche, on ne voit pas le mal qu'on commet ; on ne dit pas : j'ai commis telle action mauvaise, telle action est un péché. Il est vrai que cet examen est pénible ; et pourtant il est nécessaire de se surveiller soi-même, de se dire : tels et tels actes constituent des péchés, comme l'emportement, la cruauté, la colère, l'orgueil. Il faut se surveiller avec soin et se dire : je ne céderai pas à l'envie, je ne calomnierai pas ; cela sera pour mon plus grand bien ici-bas, cela sera en vérité pour mon plus grand bien à venir ».

L'édit XI est celui qu'on cite le plus souvent pour appuyer l'idée que le roi est bouddhiste :

« Il n'y a pas de don pareil au don de la loi, recommandation de la loi, partage de la Loi...

---

<sup>18</sup> Cet aïeul, Chandragupta, est un aventurier qui vit sous les tentes des armées d'Alexandre semble-t-il et doit fuir pour avoir menacé un haut dignitaire.

<sup>19</sup> « Asoka, le petit-fils d'un contemporain d'Alexandre, et, pour reprendre une formule commode, le Constantin du Bouddhisme, en tout cas un des héros de l'histoire humaine ses inscriptions, qu'on pourrait appeler ses Confessions, sont un modèle de sublime simple et grave. Avec lui le bouddhisme change d'aspect et de rôle. La Communauté devient une religion d'État. Asoka inaugure la politique des missions religieuses ; des apôtres qui ont reçu l'estampille officielle vont porter la Bonne Parole en dehors de l'Inde, chez les Grecs de Syrie et plus loin encore. Le contact avec l'esprit grec, un moment imposé par les conquêtes d'Alexandre, est désormais établi pour longtemps. Un royaume grec se crée sur les confins de l'Iran et de l'Inde et du Touran, qui prépare et élabore la plus large fusion humaine que le monde ait encore réalisée des symboles hindous, même des symboles bouddhiques, gravés par des artistes grecs, ornent des monnaies de frappe grecque, encadrées de légendes en langue grecque et en langue indienne ». Sylvain Lévi, *l'Inde et le monde*, op.cit.

<sup>20</sup> Emile Sénart, *Les édits de piliers d'Asoka*, 1881 (texte numérisé)

voilà ce que c'est : les égards envers les esclaves et les domestiques, l'obéissance au père et mère, les libéralités aux amis, aux familiers et parents, aux brahmanes et samanes, l'abstention du meurtre ».

En réalité, les édits (ou rescrits) sont destinés à informer la population des bonnes actions du roi à leur égard, et leur fonction est essentiellement politique, mais ils assurent aussi une fonction pédagogique. Entre rhétorique et propagande, on y trouve la justification du projet de vulgarisation du dharma :

« Cette pratique de la Loi sous diverses formes a grandi, et grandira encore grâce au roi ami des dieux au regard amical. (...) car c'est la meilleure activité, à savoir l'enseignement de la Loi ».

Edit IV sur rocher :

« à présent grâce à la pratique de la Loi par le roi ami des dieux au regard amical, le bruit des tambours est devenu l'annonce de la Loi. En faisait voir au peuple des représentations des peuples célestes, des représentations d'éléphants, des masses enflammées et d'autres spectacles merveilleux<sup>21</sup>, grandit grâce à la prédication de la Loi du roi ami des dieux au regard amical, ce qui n'existait pas durant des siècles : l'abstention du meurtre, douceur envers les créatures, déférence à l'égard des parents, obéissance envers les vieillards ».

Nous savons que la littérature hébraïque est aussi ancienne que celle de l'Inde et qu'elle postule bien avant le règne d'Açoka des commandements dont les trois premiers concernent la relation au Dieu qui libère, les suivants à la vie sociale. Que le roi Açoka l'ignore ne signifie pas pour autant que la Loi dite naturelle ne soit pas redonnée aux hommes, sous la forme inspirée et spectaculaire qui est la sienne.

Le problème que pose ces édits du roi Açoka constituent un problème bien connu de la philosophie politique : les rapports du politique et du religieux, du temporel et du spirituel. Il existait alors un traité qu'on a souvent comparé au *Prince* de Machiavel : *l'Arthasastra*, rédigé par Kautilia du temps de Chandragupta (grand-père d'Açoka).

Comment se pose le problème des rapports politique et religieux dans le bouddhisme d'Açoka ? L'emploi de la force est nécessaire dans la fonction politique, et cela évidemment compromet les futures renaissances<sup>22</sup>. D'où le passage de la force brutale et guerrière convertie en force de propagande. Le roi assure ainsi la fonction politique sans mettre en danger son « karma ».

Quoi qu'il en soit, la notion fondamentale des édits d'Açoka, la notion clé de l'architecture doctrinale de la religion du roi n'est pas la miséricorde ou la compassion, même si elle peut apparaître dans l'un ou l'autre des rescrits, mais la notion de Dharma (damma en pâli)<sup>23</sup>. C'est une notion hindoue, qui implique l'idée d'un « ordre », dont le brahmane est garant, un ordre qui « tient » le monde, une force invisible qui se décline en « ordre cosmique », « ordre moral », ordre liturgique (le rituel). Le « rta » en est la notion pré – védique, le Dharma la notion védique. Le roi Açoka s'identifie à cette Loi qui est le « dharma », autrement dit, il incarne désormais la source même du droit et donc la « norme » de la Loi. Elle n'est plus tout à fait extérieure, donc transcendante, mais s'appuyant sur une norme transcendante qu'il assume dans sa personne royale, il définit une nouvelle norme. Ce n'est pas tout à fait la Loi « bouddhique » mais ce n'est plus tout à fait non plus le concept de Loi hindouiste. Et de fait, de la même manière que devient Bouddha celui qui incarne le dharma (se substituant par là à la personne du brahmane qui en était le garant), le roi Açoka, devient lui-même un nouveau Bouddha.

Les édits du roi Açoka constituent l'une des manifestations les plus éclatantes dans l'histoire de ce mouvement particulier qu'on appelle le Bouddhisme, du pouvoir d'instrumentaliser le religieux au service du politique.

Pour le bien des peuples, évidemment.

## **La légende des jardins de Lumbini**

Mais des différents traits constitutifs de la légende du Buddha, c'est surtout la légende de son lieu de

---

<sup>21</sup> Toute l'iconographie qui accompagne le texte des édits, et qui, selon Emile Sénart, n'est pas bouddhiste.

<sup>22</sup> Dalida Jankoviak-Latour, « Asoka, le législateur « ami des dieux », du Dharmajara au Cakravartin Inde, III<sup>ème</sup> siècle av. J.C. », in *Le prince et la norme, ce que légiférer veut dire*. Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique n° 17, Faculté de Droit et des Sciences économiques –Limoges - PULIM

<sup>23</sup> Et c'est une notion qui précède largement le bouddhisme.

naissance supposé, Kapilasvastu, qui a de quoi plonger dans un abîme de perplexité.

Comment des orientalistes sérieux ont-ils laissé pareille légende, fondée sur des faits ténus, voire inexistantes, se diffuser et s'imposer ?

En 1897, l'archéologue Anton Führer organise des fouilles (financées par le gouvernement népalais) dans un lieu où l'on a découvert un pilier d'Açoka<sup>24</sup>. Alors qu'il fait un voyage en Inde et au Japon, Sylvain Lévi visite les fouilles de l'archéologue. L'année suivante, il fait un rapport de ce voyage qui comprend quelques lignes de témoignage sur les fouilles de Kapilavastu:

«(...) une plaine de rizières unie et nue, qu'aucune tradition locale ne consacre. Un fakir sordide autant qu'ignorant servi par un enfant de rencontre a bâti sur le tas de ruines une chapelle où il adore une statue de hasard tirée des décombres. Il l'a baptisée *Rupan Devi*. Pourquoi ? Il l'ignore lui-même, mais la déesse ne manque pas de dévots. Impossible d'éventrer le sol ».<sup>25</sup>

Si l'indianiste est si inquiet de cette dévotion à *Rupan Devi*, c'est que toute cette vénération a des conséquences : on asperge beaucoup le pilier et cela risque évidemment d'endommager à la longue les inscriptions et de les rendre illisibles.

En ce qui concerne les jardins de Lumbini, il n'y a tout simplement rien.

Sur quels fondements la légende s'est-elle construite ?

D'où vient déjà que le Bouddha serait né dans les jardins de Lumbini, (situés à une trentaine de kilomètres du lieu où a été repéré le pilier d'Açoka dit *de Rummindei*). Ces jardins sont évoqués dans la biographie du Bouddha. Selon Klaproth, le mot pourrait se composer de la racine sanscrite « lub » (affliger) et de « vi » joint à « ni » qui signifient « enlever complètement. C'est-à-dire « qui enlève l'affliction ». Autrement dit, les jardins de Lumbini auraient une signification principalement symbolique.

Le premier livre appartenant au bouddhisme s'intitule *Lalitavistara*. Le premier à l'imprimer est Hajendra Lâl Mittra.

En 1818, Mgr Bigaudet, évêque de Ramatha, en Birmanie, traduit cette « *Vie de Gautama* » du birman. Cette version birmane est elle-même la version d'un texte pâli dont le titre est *Tathâgata Oudana*. Quelle est l'autorité primitive pour toutes les versions de l'histoire de Sakyamuni parvenues à la connaissance des Européens ? On n'en sait rien au juste. Mais on trouve une traduction d'un spécimen du *Gya-Rcherrol pa*, (nom tibétain) qui correspond à la partie du chapitre VII contenant la naissance de Sakyamuni. Le texte est traduit par Philippe Edouard Foucaux<sup>26</sup>.

C'est une légende merveilleuse, où en effet, les jardins de Lumbini très brièvement mentionnés sans aucun développement, sans aucune précision. La naissance du bouddha est marquée par trente deux signes dont je ne décrirai que les premiers : les fleurs prêtes à s'ouvrir, lotus compris, ne fleurissent pas, pas plus que les autres arbres à fleurs et à fruits ; huit arbres précieux naissent ; vingt mille trésors cachés apparaissent ; dix mille déesses apparaissent dotés d'éventails de queues de paons, suivies de dix mille autres portant des parasols ; ensuite cent mille autres arrivent avec des conques, des étendards, des bannières immobiles ; le feu ne brûle plus ; les corneilles, hiboux, renards, chacals, faucons se taisent... Quant à la reine Guy-Phrul, elle est entourée de quatre-vingt quatre mille chars attelés de chevaux, de quatre-vingt-mille éléphants, quatre-vingt quatre mille soldats héroïques, tout un cortège immense constitué de quatre-vingt quatre mille apsaras, autant de nagas.

Le reste est à l'avenant.

Le plus merveilleux est dans doute ce que racontent aujourd'hui les sites internet. On trouverait à Lumbini aujourd'hui les restes d'un temple « *Maya Devi* » (comment ne pas reconnaître la *Rupan Devi* du vieux fakir décrit en 1897 par Sylvain Lévi ?).

Le site est devenu un lieu de pèlerinage bouddhiste. Il fait partie du patrimoine universel grâce à la prévoyante lucidité de l'Unesco.

## Conclusion

<sup>24</sup> *Monograph on Buddha Sakyamuni's birthplace in the nepales Tarai*, 1897. Il y expose le résultat de ses fouilles. En réalité, il n'a rien trouvé. L'ouvrage, rédigé dans un anglais dénué d'élégance n'a jamais été traduit en français, ni à ma connaissance en allemand.

<sup>25</sup> Académie des Inscriptions et Belles Lettres – Rapport de Sylvain Lévi sur sa mission dans l'Inde et au Japon – 27 janvier 1899.

<sup>26</sup> Paris, Librairie Benjamin Duprat, 1841.



Les savants ne se sont pas arrêtés en si bon chemin.

La reconstitution de la légende du bouddhisme et du bouddha a encore un quatrième acte. Le principal artisan en est Alfred Foucher. Quelle est sa thèse pour accréditer la légende de l'existence du Bouddha : puisqu'il y a des monuments qui racontent les épisodes de son existence historique, (même légendaires), c'est que nécessairement, il a existé.

Aujourd'hui, de nouveaux travaux apparaissent, des travaux d'historiens indiens en particulier. Ils tendent à minimiser l'importance du brahmanisme, et surtout ils font apparaître parallèlement au brahmanisme un grand courant qu'ils nomment, le *śramaṇisme*. C'est sur ce substrat de « śramaṇisme », que le bouddhisme pourrait bien être né.

Quoi qu'il en soit, ce qui est bien certain, la matrice du bouddhisme ce n'est pas la miséricorde, mais la « Loi ».

Drastiquement posé, le problème philosophique de la miséricorde dans le bouddhisme est le suivant :

- soit la « miséricorde » est un concept universel, qui a travaillé l'humanité asiatique comme elle a travaillé toute l'humanité. En ce cas, le concept s'est forgé progressivement dans les grandes « superstructures » disponibles (si on me permet de prendre le terme à Marx) et elle a trouvé dans la religion bouddhique un « moule » où se couler. Cette *notion commune* aurait alors pris une forme spécifique, liée au façonnement conceptuel et doctrinal des concepts de cette religion (ou spiritualité), concept qui, enrichi au fil et à mesure du développement de la doctrine serait devenu celui que nous connaissons sous la forme de « compassion bouddhique ».
- soit la Miséricorde est le concept doctrinal bouddhique central, mais alors il faut l'établir. Où doctrinalement trouve-t-on une élaboration théologique ? Comment cette charité s'exprime-t-elle etc...
- Soit la notion de miséricorde n'est pas une notion bouddhique, elle vient d'ailleurs. En ce cas d'où vient-elle ? Comment a-t-elle imprégné progressivement la doctrine mais aussi les mentalités façonnées par cette doctrine. Par quelles voies, par quelles articulations, par quelles lentes germinations...

Dans cette dernière hypothèse, il n'y a rien d'impossible à ce que le bouddhisme, à compter du premier siècle après Jésus Christ ait subi des influences chrétiennes. Par le biais de l'Iran tout d'abord, car c'est par des Parthes et des Scythes que le bouddhisme a pénétré en Inde. De quelle manière, par quelles ressources, rencontres, voilà qui demandent de nouvelles approches, de nouveaux schèmes<sup>27</sup>. Et ces nouveaux schèmes requièrent l'abandon de la *legendologie* habituelle, perpétuellement reconduite.

---

<sup>27</sup> Sans oublier que la « Miséricorde » divine de l'Ancien testament a subi une transformation substantielle à partir du moment où le Verbe a paru dans le monde, accomplissant l'Ancien testament, y compris dans l'expression de la relation au prochain.

## BIBLIOGRAPHIE

- Barreau (Alain),  
Bloch (Jules),  
Burnouf (Eugène),  
Hogson (Brian)  
Gièle (Maurice)  
Jankoviak-Latour (Dalila),  
Lamotte (Etienne Mgr)  
Lévi (Sylvain)  
Ducoeur (Guillaume),  
Foucaux (Ph. Ed.)  
Führer (Anton),  
Renou (L.) Filliozat (Jean),  
Sénart, (Emile),  
*Les premiers conciles bouddhiques, 1955*  
*Les Inscriptions d'Asoka, traduites et commentées par Jules Bloch, Les Belles Lettres, coll. « Émile Sénart, 1950.*  
*Essai sur le pâli, 1827.*  
*Introduction à l'histoire du Bouddhisme. (1844 ; 1876)*  
*Le Lotus de la bonne loi, traduit du sanscrit, accompagné d'un commentaire et de vingt et un mémoires relatifs au bouddhisme (Paris, Imprimerie Nationale, 1852). Réimpression : Librairie d'Amérique et d'Orient A. Maisonneuve, Paris, 1973.*  
*Essai sur le bouddhisme, 1829.*  
Etienne Lamotte, *Histoire du Bouddhisme Indien. I. Des origines à l'Ère Sâka [compte rendu], Revue Philosophique de Louvain, Année 1964, Volume 62, numéro 76, pp. 661-664*  
« Asoka, le législateur « ami des dieux », du Dharmajara au Cakravartin Inde, IIIème siècle av. J.C. », in *Le prince et la norme, ce que légiférer veut dire. Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique n° 17, Faculté de Droit et des Sciences économiques – Limoges - PULIM*  
*Histoire du bouddhisme indien, l'Inde et le monde, Paris, Honoré Champion, 1928.*  
*Rapport de Sylvain Lévi sur sa mission dans l'Inde et au Japon – 27 janvier 1899. Académie des Inscriptions et Belles Lettres.*  
*Introduction au bouddhisme, collection Ellipses, 2011.*  
*Introduction à la légende de Gaudama, par Mgr Bigandet.*  
*Gya-Rcher-rol pa, traduction du tibétain, Paris, Librairie Benjamin Duprat, 1841.*  
*Monograph on Buddha Sakyamuni's birthplace in the népales Tarai, 1897*  
*L'Inde classique, deux volumes*  
*Essai sur la légende du Bouddha, Paris, 1875.*  
*Les Inscriptions de Piyadasi – Paris - Les Inscriptions de Piyadasi / 1 / Les quatorze édits 1881 (textes numérisés)*  
  
*Correspondances orientalistes entre Paris et Saint-Petersbourg, 1887-1935 - Sylvain Lévi, Alfred Foucher, Émile Sénart et Paul Pelliot, lettres adressées à Sergej F - Oldenburg, Fedor - I*

